

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2024

Le 14 mars 2024, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la mairie à 20h, sous la présidence du Maire M. BONNIN Etienne.

Présent(s-es) : BONNIN Etienne, ROUMY Anne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, LEFRANC Françoise, GRABE Olivier, DUVAL Jocelyne, BOUETARD Loïc, VACHER Céline.

Procurations : SORTELLE Claudine à DARRIGRAND-LACARRIEU Eric.

Absent(s-es) : GALBOIS Stéphane, LE BRETON Mickaël, SORTELLE Claudine, BESNARD Ingrid, METIVIER Clément.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : VACHER Céline.

Ordre du jour :

- Vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024,
- Vote pour le choix de l'entreprise à laquelle seront confiés les travaux de réfection des toitures de l'école et de l'église,
- Vote pour solliciter les subventions pour le financement des travaux de réfection des toitures des bâtiments,
- Information sur la proposition de maîtrise d'oeuvre du cabinet ATEC OUEST relative au projet d'aménagement sécurité à l'entrée Ouest du bourg,
- Discussion sur les projets d'investissement 2024,
- Divers

Le Maire ouvre la séance à 20h.

Délibération n° 2024/8 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024

Monsieur le Maire expose : Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est inscrit dans la loi que le procès-verbal de chaque séance de conseil municipal, rédigé par le secrétaire de séance, signé par lui et le maire, est arrêté au commencement de la séance suivante et fait l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'Etat.

Le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est tenu à la disposition du public.

Le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 22 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2024.

Délibération n° 2024/9 : Choix de l'artisan pour la réalisation de travaux de réfection de toiture de l'église et de l'école

Monsieur le Maire expose : deux entreprises ont transmis des devis pour les travaux de réfection des toitures de l'église et de l'école ;

- JFG Services et Couverture de St- Pern dont les devis s'élèvent à :
 - o 18 219.00€ HT pour l'église
 - o 7 020.00€ HT pour l'école

- SARL LORAND Couverture d'Iffendic dont les devis s'élèvent à :
 - o 10 055.88€ HT pour l'église
 - o 6 028.72€ HT pour l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de retenir la SARL LORAND d'Iffendic pour la réalisation des travaux de réfection des toitures de l'église et de l'école pour les montants ci-après :

- o 10 055.88€ HT pour l'église
- o 6 028.72€ HT pour l'école

Le Maire est autorisé à signer les devis correspondants.

Délibération n° 2024/10 : Subvention exceptionnelle au bénéfice des Restaurants de Coeur

Monsieur le Maire expose : M. ARMAND, trésorier de l'association Les Restaurants du Cœur pour l'Ille-et-Vilaine, est intervenu au conseil communautaire du 12 mars 2024. Il a exposé les très grandes difficultés financières auxquelles doit faire face l'association cette année, celles-ci s'expliquant par l'explosion des bénéficiaires et la hausse très importantes des coûts liée à l'inflation.

Compte tenu de cette situation, l'association demande aux collectivités s'il est possible qu'elles les aident financièrement en leur attribuant cette année une subvention quand bien même certaines n'avaient pas pour habitude d'en octroyer une les autres années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer cette année une subvention exceptionnelle de 500€ aux Restaurants du Cœur.

Divers

- Les demandes de subventions pour la réalisation des travaux sur les toitures de l'église et de l'école seront vues ultérieurement car le système de subventionnement du Département a été complètement revu et n'a pas encore été voté en commission permanente. De ce fait, nous ne sommes pas capables d'établir un plan de financement à ce jour.
- Le marché du mercredi soir devrait s'étoffer et être localisé Place des Tilleuls dans quelques semaines.
- Un chantier participatif est à prévoir fin avril début mai.

Le Maire,

Etienne BONNIN



La secrétaire de séance

Céline VACHER